



COMMISSION TECHNIQUE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV22CT1

Réunion électronique du mardi 26 août 2025

Présents : Messieurs Alexandre GUIDOU, Anthony OUMEDJKANE, Jérôme POUSSARD, Thomas TALLANDIER.

Assiste : M. Bruno BILLOTTE

Début de la réunion : 12h30

1. Championnat U18 Départemental 1 – Brassage

Suite aux engagements, la commission technique a créé les groupes suivants :

Poule A

Ent. Florentinois 1

Paron 2

St Denis 1

Exempt

Poule B

Cerisiers 1

Sens FC 2

Joigny 1

Exempt

Poule C

Aillant 1

Appoigny 1

St Georges 1

Toucy 1

Poule D

Auxerre SC 1

Auxerre Stade 2

Avallon FCO 1

Chevannes 1

Format : match aller simple. Pas de report.

Les rencontres sont prévues les :

- 06/09/2025
- 20/09/2025
- 04/10/2025

A l'issue des brassages, 10 équipes seront qualifiées pour le championnat (2 dans les groupes A et B, 3 dans les groupes C et D).

2. Championnat U15 Départemental 1 – Brassage

La commission prend note des engagements et créé les groupes suivants :

Poule A

Ent. Florentinois 1

Sens Jeunesse 2

Paron 1

Sens FC 1

Poule B

Aillant 1

Appoigny 1

Joigny 1

Exempt

Poule C

AJ Auxerre 3

Auxerre SC 1

Auxerre Stade 2

Avallon FCO 1

Format : match aller simple. Pas de report.

Les rencontres sont prévues les :

- 06/09/2025

- 13/09/2025
- 20/09/2025

A l'issue des brassages, 8 équipes seront qualifiées pour le championnat (3 dans les groupes A et C, 2 dans le groupe B).

3. Championnat U13 Départemental 1 – Brassage

La commission prend note des engagements et crée les groupes suivants :

Poule A

Ent. Florentinois 1
Paron 1
Sens FC 1
Joigny 2

Poule B

Aillant
AJ Auxerre 2
Appoigny 1
Auxerre SC 1

Poule C

Auxerre Stade 1
Avallon FCO 1
Champs sur Yonne 1
Tonnerre 1

Format : match aller simple. Pas de report.

Les rencontres sont prévues les :

- 06/09/2025
- 13/09/2025
- 20/09/2025

A l'issue des brassages, 6 équipes seront qualifiées pour le championnat. Nous vous rappelons que les jonglages sont pris en compte.

Fin de la réunion : 13H30

Le Département Technique.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais (sept jours) prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »